



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

INFORMATION AUX PORTEURS

Paris, le 18 février 2021

Objet : CPR Oblig 6 mois

Codes ISIN :

Part P : FR0013215795

Part I : FR0013215803

Part S : FR0013215811

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) **CPR Oblig 6 mois** dont vous êtes porteur de parts.

1. L'opération

Par décision en date du 15/02/2021, CPR Asset Management, en sa qualité de gestionnaire financier, administratif et comptable du FCP **CPR Oblig 6 mois** a décidé d'apporter des modifications impactant votre investissement.

En effet, votre FCP utilise à ce jour pour son objectif de performance, et, le cas échéant, pour le calcul des frais de surperformance, l'indicateur de référence Eonia capitalisé plus une marge.

Cet indicateur, voué à disparaître, sera remplacé par l'**ESTR (Euro Short Term Rate)**. L'objectif de gestion de votre FCP utilisera ainsi ce nouvel indicateur de référence et la marge appliquée à chaque part selon ses frais sera précisée pour plus de clarté.

Enfin, afin de répondre à la demande croissante de ses clients, votre FCP intégrera des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans son processus de sélection et d'analyse des titres constituant son univers d'investissement.

Les **évolutions apportées à votre FCP à compter du 1er avril 2021** sont listées ci-dessous et le détail de l'ensemble des évolutions est indiqué dans l'annexe jointe à la présente lettre :

- **Modification de l'objectif de gestion**
- **Modification de l'indicateur de référence**
- **Modification de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt**
- **Insertion de critères ESG**
- **Split du tableau des dérivés en 2 tableaux : 1 pour les actifs intégrant un dérivé, 1 pour les dérivés purs.**

Ces modifications n'ont pas fait l'objet d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers.

2. Les modifications entraînées par l'opération

A compter du 1er avril 2021, les principales modifications apportées par votre FCP sont les suivantes :

2.1 Modification du profil rendement / risque de votre FCP :

Modification du profil rendement/risque	OUI
Augmentation du profil rendement/risque	NON
Augmentation des frais	NON

2.2 Détail des modifications :

2.2.1 A ce jour, l'**objectif de gestion** vise à atteindre une performance annualisée supérieure de 0,30% à celle de l'EONIA capitalisé après prise en compte des frais courants grâce à une gestion active opérant sur les sources de valeur ajoutée obligataires suivantes : taux nominaux, crédit.

A compter du **1er avril 2021**, l'objectif de gestion de votre FCP vise à atteindre une **performance annualisée supérieure à l'indice €STR + 0,15% pour la part I, supérieure à l'indice €STR pour la part S, supérieure à l'indice €STR + 0,3% pour la part P** après prise en compte des frais courants grâce à une gestion active opérant sur les sources de valeur ajoutée obligataires suivantes :

- taux nominaux
- crédit.

2.2.2 A ce jour, l'indicateur de référence est EONIA capitalisé (Euro Overnight Index Average). A compter du 1er avril 2021, l'indicateur de référence est **€STR capitalisé (Euro Short Term Rate)**.

Pour votre information la méthodologie de calcul de l'indice se base sur les données collectées auprès de 52 établissements bancaires en prenant la moyenne des taux pratiquée sur 50% des transactions et en retirant les queues de distributions (25% des plus basses et 25% des plus hautes).

2.2.3 La **stratégie d'investissement** de votre FCP ne sera pas modifiée à l'exception qu'il est ajouté que la société de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec **une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)**.

Ainsi la Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants : **exclusion des pires notes sur la note global ESG, des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité**. D'autre part, la Société de gestion s'assure que **la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés et qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG**.

De plus :

- Le FCP sera géré au sein d'une **fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt** comprise entre **[0 ; +1]**, contre une fourchette de sensibilité actuelle de **[0 ; +0,5]**.

- Les instruments auront une **maturité maximale de 3 ans et 3 mois**, contre une maturité maximale actuelle de 3 ans.

2.2.4 A ce jour, l'« actif de référence » sur lequel est basé le calcul de la commission de surperformance représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'EONIA Capitalisé + 0.30%.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

A compter du 1er avril 2021, l'« **actif de référence** » représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de **€STR + 0,15% pour la part I, €STR pour la part S, €STR + 0,3% pour la part P.**

2.2.5 Les modifications ci-dessous n'entraînent pas de modification des risques associés à votre FCP.

Le niveau de **SRRI¹ de votre FCP demeure inchangé (1).**

Le détail précis des évolutions apportées à votre FCP à compter du 1er avril 2021 sont listées dans l'annexe jointe à la présente lettre.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

¹ *Le niveau de SRRI est un indicateur qui évolue de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué) illustre que toute augmentation de l'espérance de rendement s'accompagne d'une hausse du risque qui est mesuré par la volatilité de la performance.*

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

LES MODIFICATIONS RESULTANT DE CETTE OPERATION



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

	AVANT TRANSFORMATION	APRES TRANSFORMATION
OBJECTIF DE GESTION	Le FCP a pour objectif de réaliser, grâce à un portefeuille d'obligations et autres produits monétaires de toutes zones géographiques, une performance annualisée supérieure de 0,30% à celle de l'EONIA capitalisé après prise en compte des frais courants sur la période de placement recommandée (minimum 6 mois).	Le FCP a pour objectif de réaliser, grâce à un portefeuille d'obligations et autres produits monétaires de toutes zones géographiques, une performance annualisée supérieure à l'indice €STR + 0,15% pour la part I, supérieure à l'indice €STR pour la part S, supérieure à l'indice €STR + 0,3% pour la part P.
INDICATEUR DE REFERENCE	<p>EONIA capitalisé (Euro Overnight Index Average).</p> <p>L'Eonia constitue la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Ce taux est calculé à partir de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les 34 banques retenues pour le calcul. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre exact de jours / 360 jours » et publié par la Fédération Bancaire Européenne.</p> <p>Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.</p> <p>L'administrateur de l'indice de référence EONIA, EMMI, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA</p> <p>Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : https://www.emmi.fr.</p> <p>Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.</p>	<p>€STR capitalisé (Euro Short Term Rate).</p> <p>Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.</p> <p>L'€STR (Euro Short Term Rate) est calculé chaque jour par la BCE sur la base de prêts bancaires contractés entre établissements pondérés par le volume.</p> <p>Sa méthodologie de calcul se base sur les données collectées auprès de 52 établissements bancaires en prenant la moyenne des taux pratiquée sur 50% des transactions et en retirant les queues de distributions (25% des plus basses et 25% des plus hautes).</p> <p>L'administrateur European Money Market Institute de l'indice L'€STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.</p> <p>Toutes les informations sur l'indice sont disponibles sur le site internet de l'administrateur https://www.emmibenchmarks.eu/.</p>
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	Les maturités des instruments seront sur du court et moyen terme. Les instruments auront une maturité maximale de 3 ans.	Les maturités des instruments seront sur du court et moyen terme. Les instruments auront une maturité maximale de 3 ans et 3 mois.
	La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre [0 ; +0,5]	La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre [0 ; +1]
	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nature des critères ESG</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dette privée</i> <p>L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.</p>

		<p>Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale. - Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale - L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. <p>En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i> Dette publique</i> <p>L'analyse extra-financière des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).</p> <p>Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche ESG retenue : <p>La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :</p>
--	--	--

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

		<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des pires notes sur la note global ESG. - Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale). <p>D'autre part, la Société de gestion s'assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés. - Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'EONIA Capitalisé + 0.30%.	L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de €STR + 0,15% pour la part I, €STR pour la part S, €STR + 0,3% pour la part P.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056